



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**



Projet Sportif Fédéral 2026

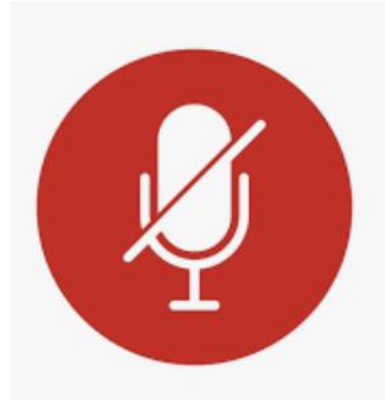
**WEBINAIRE DE PRESENTATION
08 avril 2026**



Rappel d'usage

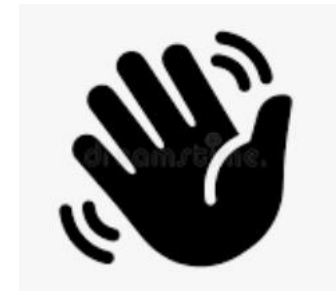
Coupez vos micros

Séquence enregistrée



Questionnements à l'issue des chapitres

Auprès de vos référents régionaux



Retrouvez le support sur le site FFLDA / rubrique PSF





**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**



**PRÉSENTATION DE
LA CAMPAGNE PSF 2026**

1

Les subventions de l'ANS 2026



Projets sportifs territoriaux (PST)

- Crédits instruits sur le plan régional (SDEJS/DRAJES) pour le soutien aux projets des associations sportives locales

DISPOSITIFS VISES

- Part Aide à l'Emploi
- Part dispositifs particuliers (Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique, savoir rouler à vélo...)
- Réduction des inégalités de pratiques (féminisation, handicap, territoires carencés...)
- Promotion des valeurs républicaines...

Projets sportifs fédéraux (PSF)

- Crédits instruits par les fédérations dans le cadre leur projet de développement par le soutien aux projets des clubs et organes déconcentrés

DISPOSITIFS VISES

- Part développement et structuration des structures FFLDA selon les modalités décrites dans la présente note
- Actions prioritaires par les besoins de la structure, du territoire, de l'ANS.

Les orientations du PSF et du PST peuvent viser les mêmes objectifs. Vous pouvez déposer des demandes sur ces 2 dispositifs, mais elles ne doivent pas être identiques, à la fois sur le PST et sur le PSF (**aucun dépôt de dossier auprès de 2 PSF de fédérations en cas de double affiliation**)..



**Porte d'entrée unique:
Le compte asso**

PSF 2026 : INFORMATION ANS



Stabilité de l'enveloppe ANS de la FFLDA 2026

Maintien des dispositifs éligibles

Intégration d'un référent ultramarin dans la commission nationale PSF

Souscription au contrat d'engagement républicain



OBJECTIFS DE LA FÉDÉRATION

VERS UN NOUVEAU CAP !

- Cohérence avec le projet politique de la FFLDA.
- Aide au développement de la discipline.
- Consolidation des pratiques.
- Diversifier les innovations.
- Professionnaliser les clubs.



ÉLIGIBILITÉ DES ACTIONS

Des actions fléchées et identifiées sur le menu déroulant du compt' Asso.

Fléchage des financements comme la féminisation, les ZRR, l'ultramarin, l'inclusion et le sport santé.

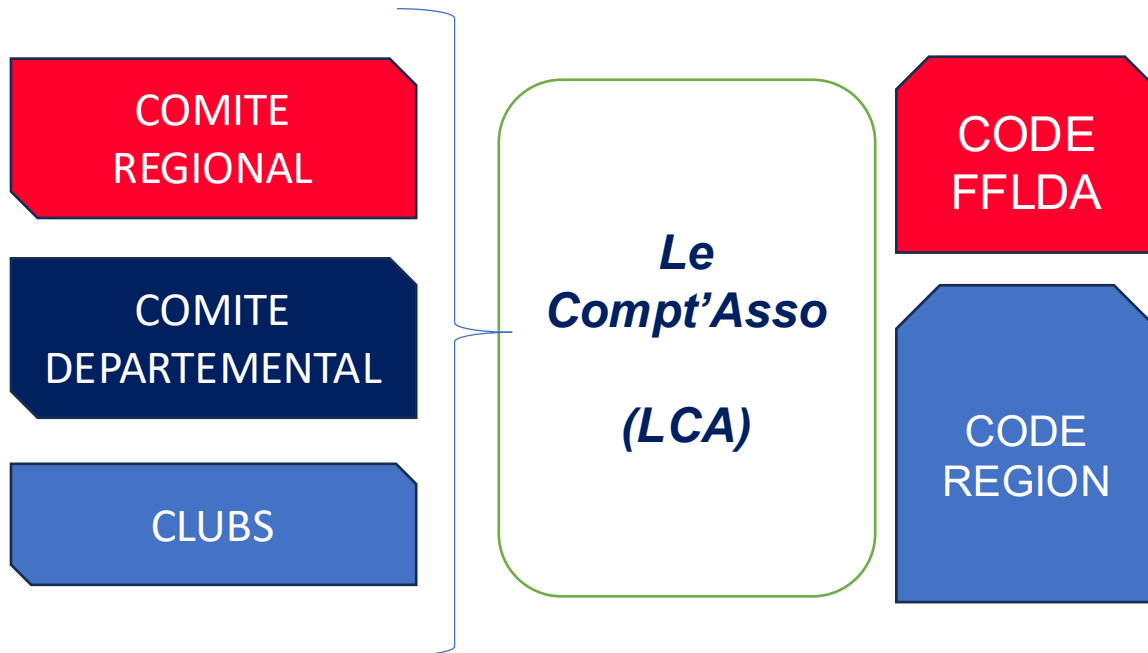
Un seul dossier avec des actions par porteur de projets réunissant les actions menées ou à mener.

Critères d'évaluations: présence du compte-rendu d'action N-1 et N-2.

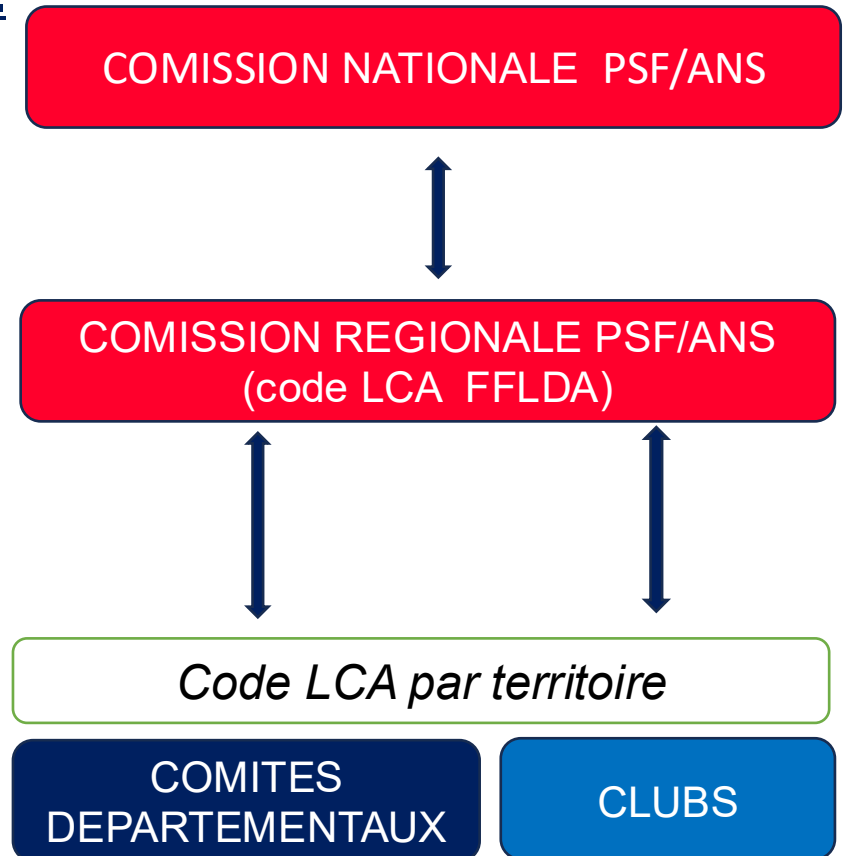
NOTE DE CADRAGE PSF 2026

VERS UN NOUVEAU CAP !

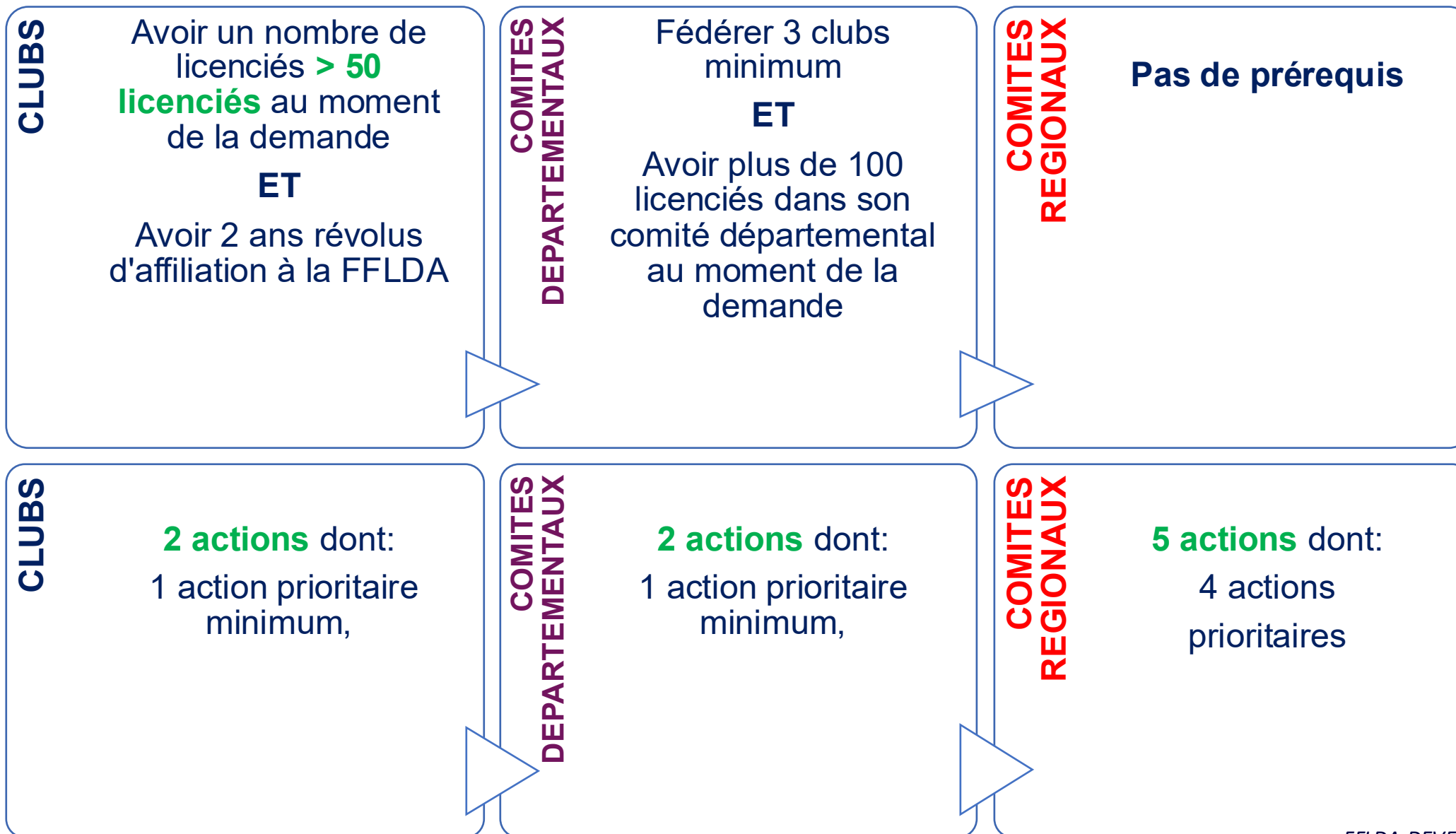
- Chaque structure doit déposer son dossier sur **le compt' Asso.**
- Prioriser les actions du dossier déposé.
- Décrire chaque action du projet (démarche de projet).



INSTRUCTION 2026



Les **nouveaux** prérequis d'accès



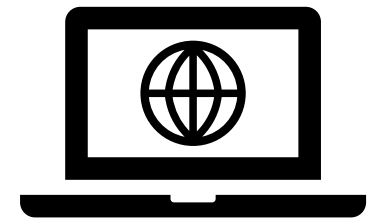
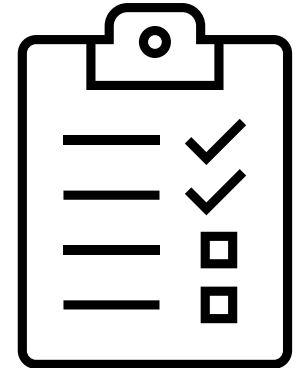
Pièces administratives obligatoires

PIECES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES

- Un exemplaire des **derniers statuts déposés** ou **approuvés de l'association** ;
- La **liste des dirigeants** de la structure à jour ;
- Le plus récent rapport d'activités approuvé ;
- Le **dernier budget prévisionnel annuel approuvé** ;
- Les **comptes annuels approuvés du dernier exercice** clos ;
- Le **bilan annuel financier** du dernier exercice clos ;
- Le **contrat d'engagement des principes républicains** de l'association.

Dans un objectif déterminé par l'ANS afin de répondre au mieux aux associations en difficulté, l'ensemble des données de trésorerie à jour est obligatoire.

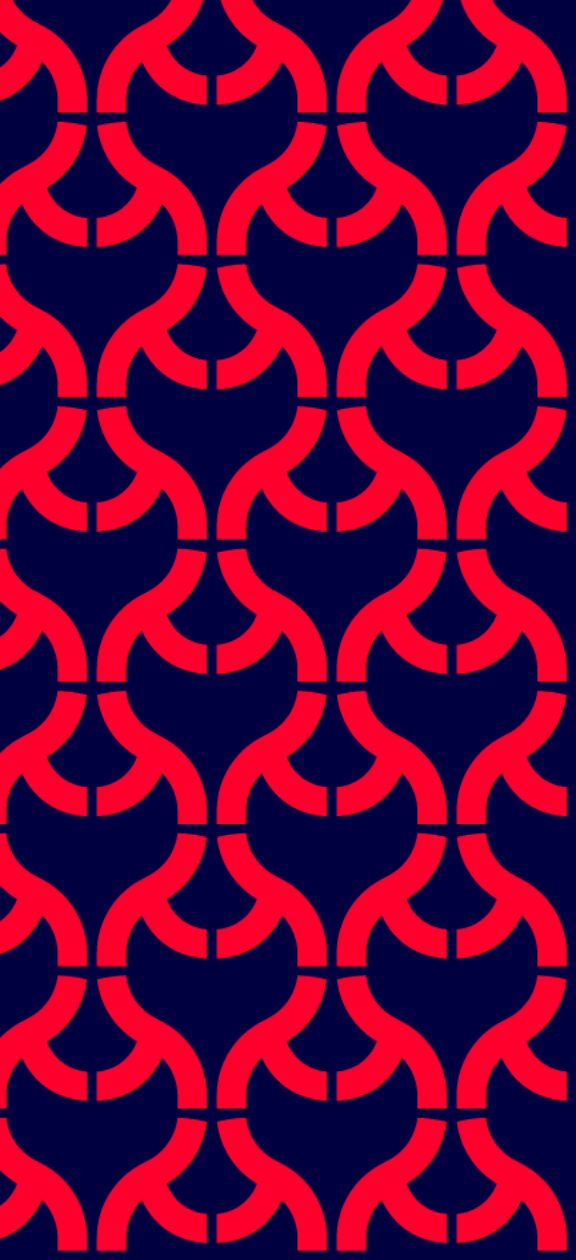
- Le projet associatif de votre structure ;
- Les **comptes-rendus financiers des actions subventionnées pour les bénéficiaires du PSF FFLDA 2024 et 2025 validé par l'ANS**
- Le **contrat d'engagement républicain de la structure signé.**



VALIDITÉ DES ACTIONS



- La réalisation des actions devra se tenir dans une période allant du 1 janvier 2026 au 30 juin 2027.
- Chaque club doit s'identifier par le code affecté à sa région sur le compte asso.
- Le seuil minimal est de 1500€ pour le total des actions sauf pour les ZRR et CRTE avec 1000€.
- Les montants accordés ne peuvent pas être supérieurs aux montants demandés.



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**



LES MODALITES

PSF FFLDA 2026

2

CHEMINEMENT DU DOSSIER DE SUBVENTION

Acteurs :



Porteur de projet : club affilié, structure déconcentrée



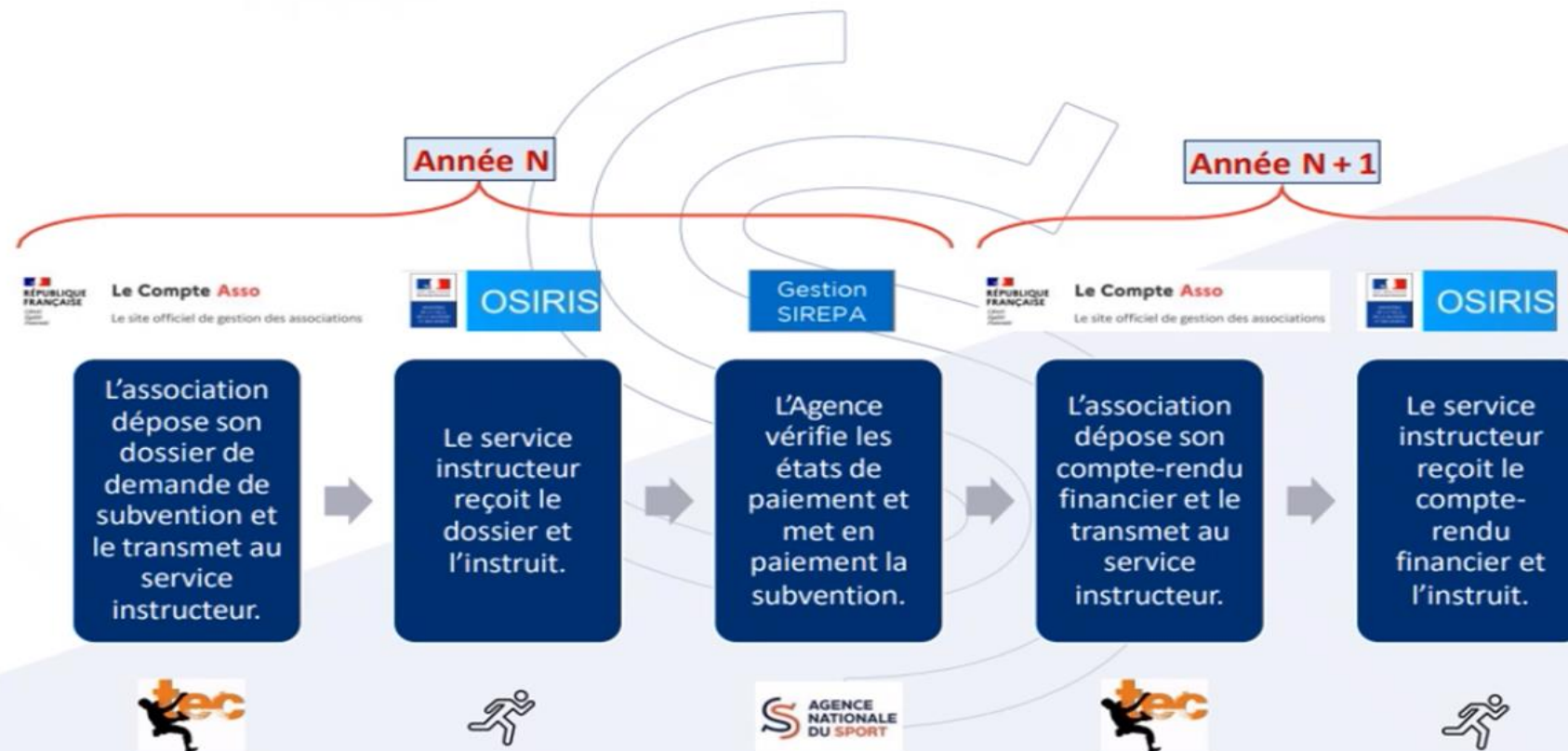
Instructeur du projet : fédération sportive



Soutien au projet : Agence nationale du Sport

SUITE NOTE
D'ORIENTATIONS
FÉDÉRALES

CHEMINEMENT
GÉNÉRAL D'UN
DOSSIER DE
DEMANDE DE
SUBVENTION



SERVICE DÉVELOPPEMENT FÉDÉRAL ET TERRITORIAL

COMPTE ASSO, ÊTRE ATTENTIF À ...



Mettre à jours les informations administratives de l'association.

Téléverser les documents demandés (rapport d'activité, budget prévisionnel, RIB ...).

Identifier les personnes en charge du dossier, signataire ou représentant.

Intégrer les pièces complémentaires répondant aux conditions de l'action.

Fixer les indicateurs d'évaluation au regard de la note de cadrage.

Enregistrer les informations saisies et finaliser la procédure.

Signer **la convention annuelle** pour un montant total de subventions supérieur **à 23.000 euros**

ÉCHÉANCIER DE LA CAMPAGNE PSF 2026



MARDI 14 AVRIL 2026

Ouverture de la campagne et dépôt des dossiers sur le compte asso pour tous.

MARDI 14 AVRIL AU LUNDI 04 MAI 2026

Clôture du dépôt des dossiers, fermeture de compte asso pour tous.

LUNDI 11 MAI 2026

Retour des instructions des commissions régionales

MERCREDI 13 MAI 2026

Réunion de la commission nationale d'instruction
Fin de la période de dépôt des CRF des actions financées en 2025

VENDREDI 29 MAI 2026

Transmission à l'ANS des propositions



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



- 14 avril 2026: Ouverture de la campagne et de la plateforme **lecompteasso**
- 14 avril au 04 mai 2026: Accompagnement des structures et **période de dépôt en ligne**
- 04 mai 2026 (minuit): Fermeture de la plateforme **lecompteasso** : fin de la campagne
- 13 mai 2026: Fin de la période d'Instruction des dossiers par les organes fédéraux
- 29 mai 2026 : Transmission à l'ANS du fichier d'instruction répertoriant les structures bénéficiaires et les montants proposés
- 30 juin 2026 : Fin de la période de dépôt des compte-rendu financier des actions subventionnées en 2025
- juillet - août 2026 : Paiement des subventions par l'ANS (inférieure à 23 000€)
- 1^{er} semestre 2026 : Saisie des compte-rendu financier des actions subventionnées 2026



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**



LES PRIORITES D' ACTIONS PSF FFLDA

3

Les axes de l'ANS incontournables



- La part attribuée aux clubs, doit se porter obligatoirement à 50%
- La sanctuarisation des crédits ultra-marins.
- L'inclusion par le sport particulièrement dans les territoires carencés : ZRR
- Le soutien plus fort des actions en faveur du public féminin pour atteindre 20% de l'enveloppe
- L'accessibilité aux pratiques pour les publics en situation de handicap.
- Le sport santé.
- La lutte contre toutes formes de violences et le respect des principes républicains.

Au regard des risques de « saupoudrage » d'actions subventionnées, **seules 2 actions au seuil minimum** pourront être financées, soit :

- une subvention de 1500€ permettra de financer 1 action à 1500€ ou 2 actions à 750€
- une subvention de 1000€ permettra de financer 1 action à 1000€ ou 2 actions à 500€ en ZRR
- L'investissement en petit matériel (souvent pédagogique) peut être valorisé dans chaque action à hauteur maximum de 500€/HT prix unitaire.
- Une subvention ne doit pas être consacrée uniquement à de l'achat en matériel.

Actions prioritaires clubs 2026



		Objectifs opérationnels de l'ANS	Nom d'action	Descriptifs d'actions attendues
Projets sportifs fédéraux FFLDA	Aide aux projets	Développement de la pratique	Faire rencontrer les publics et nos activités	Actions de promotion/ animation pour le public jeunes (6-15 ans) Actions partenariales avec d'autres associations locales (centres sociaux, IME, maison de quartiers, éducation populaire, interfédéral...) Actions en établissement scolaires et universitaires Actions dans les structures péri-scolaires et extra-scolaires Actions de promotion/ animation pour les publics estivaux, Beach Wrestling
			Diversifier les offres de pratiques et les nouvelles pratiques associatives	Développer les lieux de pratiques (création annexe) Développer les créneaux associatifs (renforcement des créneaux de l'école de lutte, préparation physique, multi-activités avec les disciplines associées...)
			Structurer l'offre de son association	Professionaliser les encadrements par la formation des acteurs: * Frais pédagogiques et/ou frais annexes de formation de : * Bénévoles: développement de compétences associatives (fonction employeur, gestion de l'association, arbitrage, BF1, BF2) * Parcours de professionnalisation par la certification de diplômes professionnels (CQP, BP, de, DES) - Parcours VAE: prise en charge des frais d'accompagnement Moderniser son image et rendre l'accueil visuel du lieu de pratique plus attrayant Acquisition d'équipements spécifiques (petit matériel pédagogique)
			Réduire les inégalités d'accès à la pratique, par l'inclusion des publics cibles et féminins	Activités visant à développer la pratique féminine dans l'association: * Accueillir plus de pratiquantes (politique d'accessibilité, créneaux...) * Accès aux responsabilités (féminisation de l'encadrement technique et dirigeant...) Activités adaptées pour les publics en situation de handicap (handi lutte et para lutte) Activités pour les publics fragilisés et/ou issus de territoires carencés Activités passerelles pour les jeunes vers l'association
		Promotion du sport-santé	Mise en œuvre d'actions Sport-Santé	<u>Mise en œuvre d'actions de lutte santé</u> Mise en œuvre de séances d'activités adaptées aux publics sédentaires sur prescription d'un médecin Actions dans le cadre d'un parcours d'inclusion vers une pratique régulière L'encadrant doit être diplômé sport santé ou Wrestling training
		Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Prévenir les violences	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation dans le club
			Favoriser le mieux vivre ensemble et lutter contre toutes formes de discriminations	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation pour les clubs et les événements départementaux
			Déployer des actions d'engagement associatif, citoyen et républicain	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation dans le club, notamment sur le principe de laïcité Organisation ou participation à des actions de mise en œuvre des valeurs de la république et citoyenne (promotion de la laïcité, lutte contre les dérives et la radicalisation...)
		ANIMATION TERRITORIALE	Evenements de proximité: plateaux sportifs, interclubs, regroupements...	participation aux actions départementales et régionales de proximité

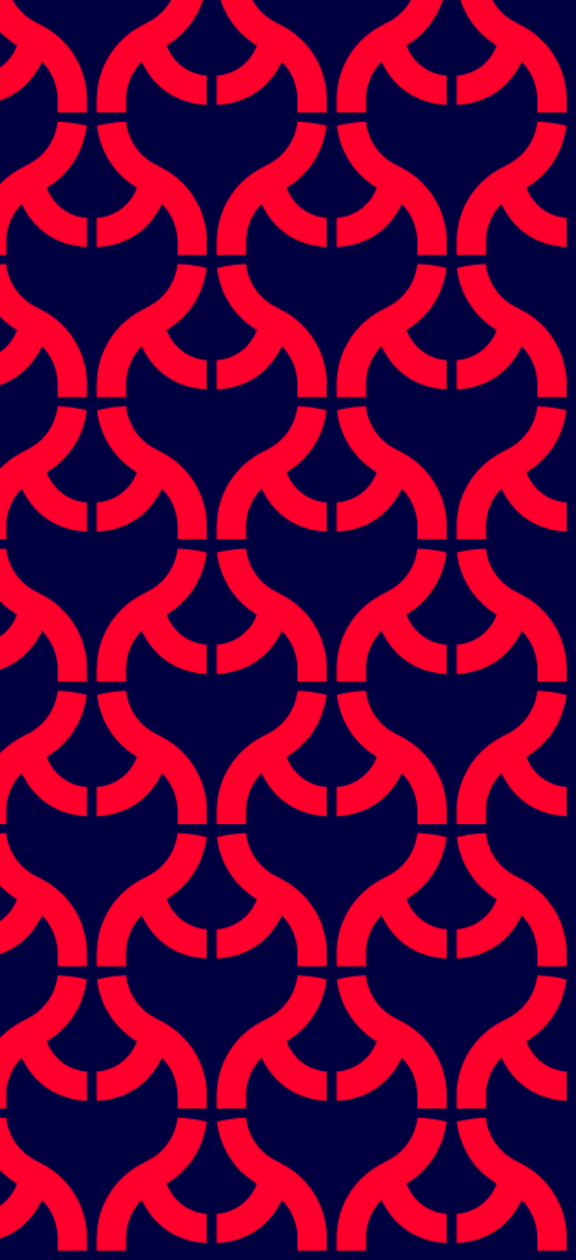
Actions prioritaires comités départementaux 2026

		Objectifs opérationnels de l'ANS	Nom d'action	Descriptifs d'actions
Projets sportifs fédéraux FFLDA	Aide aux projets	Développement de la pratique	Accompagner les clubs affiliés	Projet de développement des activités fédérales sur le département par: Mutualisation des actions entre structures fédérales du département Achat de matériel mutualisé Organisation d'évènement sportif hors compétition officielle (maitrises, interclubs, ...)
			Soutenir et accompagner l'emploi et la professionnalisation	Accompagnement des projets de professionnalisation dans les structures fédérales Soutien aux projets de professionnalisation des compétences des clubs affiliés: *organisation de regroupements thématiques pour les clubs sur le développement *Participation aux Frais pédagogiques et/ou frais annexes de formation de: *Bénévoles: développement de compétences associatives (fonction employeur, gestion de l'association, arbitrage, BF1, BF2) *Parcours de professionnalisation par la certification de diplômes professionnels (CQP, BP, de, DES) - Parcours VAE: prise en charge des frais d'accompagnement Soutien à la prise de fonction de nouveaux salariés (mise en réseau, interventions à vocation départementale, ...)
			Accompagner la création de structures clubs et annexes	Création de structures fédérales (clubs) Aide au démarrage des clubs Action dans le cadre de partenariats territoriaux au bénéfice des clubs
			Réduire les inégalités d'accès à la pratique, par l'inclusion des publics cibles et féminins	Regroupements visant à animer le programme de pratique féminine : *Accueillir plus de pratiquantes par des regroupements départementaux *Accès aux responsabilités dirigeants des publics féminins dans les clubs Activités adaptées pour les publics en situation de handicap Activités pour les publics fragilisés et/ou issus de territoires carencés Activités passerelles pour les jeunes vers les associations
		Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Prévenir les violences	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation pour les clubs et les évènements départementaux
			Favoriser le mieux vivre ensemble et lutter contre toutes formes de discriminations	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation pour les clubs et les évènements départementaux
			Déployer des actions d'engagement associatif, citoyen et républicain	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation pour les clubs et les évènements départementaux Organisation ou participations à des actions de mise en oeuvre des valeurs de la république et citoyenne (promotion de la laïcité, lutte contre les dérives et la radicalisation...)
		ANIMATION TERRITORIALE	Evenements de proximité: plateaux sportifs, interclubs, regroupements...	organisation d'actions départementales de proximité

Actions prioritaires comités régionaux 2026



		Objectifs opérationnels de l'ANS	Nom d'action	Descriptifs d'actions
Projets sportifs fédéraux FFLDA	Aide aux projets	Développement de la pratique	Structurer et soutenir l'ETR (hors HN)	Fonctionnement de l'encadrement technique du comité régional Programme d'actions d'encadrement et développement des actions Professionalisation des cadres de l'ETR
			Soutenir et accompagner l'emploi et la professionnalisation	Accompagner les projets de volontaires dans le cadre de service civique Soutien à la prise de fonction de nouveaux salariés Mutualisation des bonnes pratiques par les regroupements spécifiques Elaboration et suivi d'un projet de formation continue d'adaptation au poste
			Accompagner la formation des acteurs fédéraux	Amélioration des conditions d'organisation de la formation (hors prise en charge de frais pédagogiques) : *Formation des encadrants techniques (éducateurs, arbitres) Organisation de regroupements thématiques pour les dirigeants: *Professionalisation, financements, vie associative Formation des encadrants dirigeants (bénévoles, salariés...): * Frais pédagogiques et/ou frais annexes de formation de : *Bénévoles: développement de compétences associatives (fonction employeur, gestion de l'association) *Parcours de professionnalisation par la certification de diplômes professionnels (CQP, BP, DE, DES)
			Accompagner la création de structures fédérales, clubs et annexes	Création de structures fédérales (CD, clubs sur des territoires sans CD, ententes, groupements d'employeurs...)
			Réduire les inégalités d'accès à la pratique, par l'inclusion des publics cibles et féminins	Regroupements stratégiques visant à animer le programme de pratique féminine : *Comment accueillir plus de pratiquantes? *Comment favoriser l'accès aux responsabilités des femmes *Favoriser le programme sportif féminin régional Activités adaptées pour les publics en situation de handicap (para lutte et handi lutte) Activités pour les publics fragilisés et/ou issus de territoires carencés Activités passerelles pour les jeunes, notamment le public scolaire vers les associations affiliées
			Développer les pratiques	Organiser des actions de développement favorisant l'animation, stages, regroupements, sport- vacances
			Développer des activités innovantes et structurantes (Beach Wrestling, inter fédéral...)	Développer des outils ou pratiques pour mettre en valeur autrement nos pratiques (lutte sur l'eau, BW, itinérance...) Mise en oeuvre d'une stratégie régionale de beach-wrestling (tournée, programme d'actions sportifs, rencontres inter fédérales...)
		Promotion du sport-santé	Mise en oeuvre d'actions Sport-Santé	Stratégie régionale Sport-Santé Mise en place d'une stratégie régionale Sport-Santé avec le réseau partenarial spécifique Organisation d'une formation sport santé fédérale
		Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Prévenir les violences	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation, participation à des actions de partenaires spécialistes au bénéfice des structures et pratiquants
			Favoriser le mieux vivre ensemble et lutter contre toutes formes de discriminations	Mise en place d'actions et d'outils de sensibilisation, participation à des actions de partenaires spécialistes au bénéfice des structures et pratiquants
		Accession territoriale au sport de haut-niveau	Déployer des actions d'engagement associatif, citoyen et républicain	Participation aux actions de formation des dirigeants Organisation ou participations à des actions de mise en oeuvre des valeurs de la république et citoyenne (promotion de la laïcité, lutte contre les dérives et la radicalisation...)
			Actions de Détection - Accession territoriale	Mise en oeuvre du PAHN selon le cahier des charges fédéral. Encourager et accompagner les initiatives visant à repérer de nouveaux talents.
			Perfectionnement - Accession territoriale	Aide aux déplacements des athlètes aux Championnats de France Soutenir financièrement les déplacements afin de favoriser la participation des athlètes aux compétitions nationales. Regroupements de perfectionnement Participer aux stages et regroupements de perfectionnement organisés par les comités régionaux et départementaux.



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



LA PLATEFORME DE DEPÔT
PSF FFLDA 2026

4

La plateforme Le Compte Asso



<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association



FAQ



Assistance

CONNEXION

p.lefort@asso.fflutte.org

.....

Mot de passe oublié ?

CONNEXION

CRÉER UN COMPTE

Besoin d'aide ?

A PROPOS

Présentation du service
Données personnelles

OUVERTURE DES DONNEES

DataAsso
Data.gouv.fr
Données ouvertes

ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance
Contact
FAQ



Choix du code de la subvention



Pour les saisies des comités départementaux et clubs:

Libellé de la subvention	Code de la subvention
FFLutte - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1317
FFLutte - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1318
FFLutte - Bretagne - Projet sportif fédéral	1319
FFLutte - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1320
FFLutte - Grand Est - Projet sportif fédéral	1321
FFLutte - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1322
FFLutte - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1323
FFLutte - Normandie - Projet sportif fédéral	1324
FFLutte - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1325
FFLutte - Occitanie - Projet sportif fédéral	1326
FFLutte - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1327
FFLutte - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1328

Pour les saisies DOM TOM

Libellé de la subvention DOM TOM	Code de la subvention
FFLutte - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1329
FFLutte- Martinique- Projet Sportif fédéral	1330
FFLutte- Guyane- Projet Sportif fédéral	1331
FFLutte - La Réunion - Projet sportif fédéral	1332

Pour les saisies des comités régionaux:

Libellé de la subvention	Code de la subvention
FFLutte - France - Projet sportif fédéral	1316

- Vos contacts par région

Libellé de la subvention	Code de la subvention	Contact
FFLutte - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1317	Bérengère BOUCHET
FFLutte - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1318	Vincent ROBIN
FFLutte - Bretagne - Projet sportif fédéral	1319	Albane GUIHOMAT
FFLutte - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1320	Laurence YVONNEAU
FFLutte - Grand Est - Projet sportif fédéral	1321	Anne Catherine DELUNTSCH
FFLutte - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1322	Jean-Marc CARDEY
FFLutte - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1323	Jean-Marc CARDEY
FFLutte - Normandie - Projet sportif fédéral	1324	Paul PATTE
FFLutte - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1325	Lilian CHIRAIN
FFLutte - Occitanie - Projet sportif fédéral	1326	Moustapha DIB
FFLutte - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1327	Stevan MOUGINS
FFLutte - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1328	Mohamed DIB
FFLutte – La Guadeloupe – Projet sportif fédéral	1329	Joel GOUACIDE
FFLutte - La Martinique - Projet sportif fédéral	1330	Joel GOUACIDE
FFLutte – La Guyane- Projet sportif fédéral	1331	Joel GOUACIDE
FFLutte - La Réunion - Projet sportif fédéral	1332	Patricia JEANNETTE



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



L'INSTRUCTION DES DOSSIERS

PSF FFLDA **5**



Modalités d'instruction

ORGANE D'INSTRUCTION

- Pas de quorum
- Pilotage par le Cadre Technique
- Minimum 3 personnes
- Membres du bureau du CR (2 membres max, n'étant pas les mêmes que dans l'organe de décision)
- Membres des clubs (2 membres max)

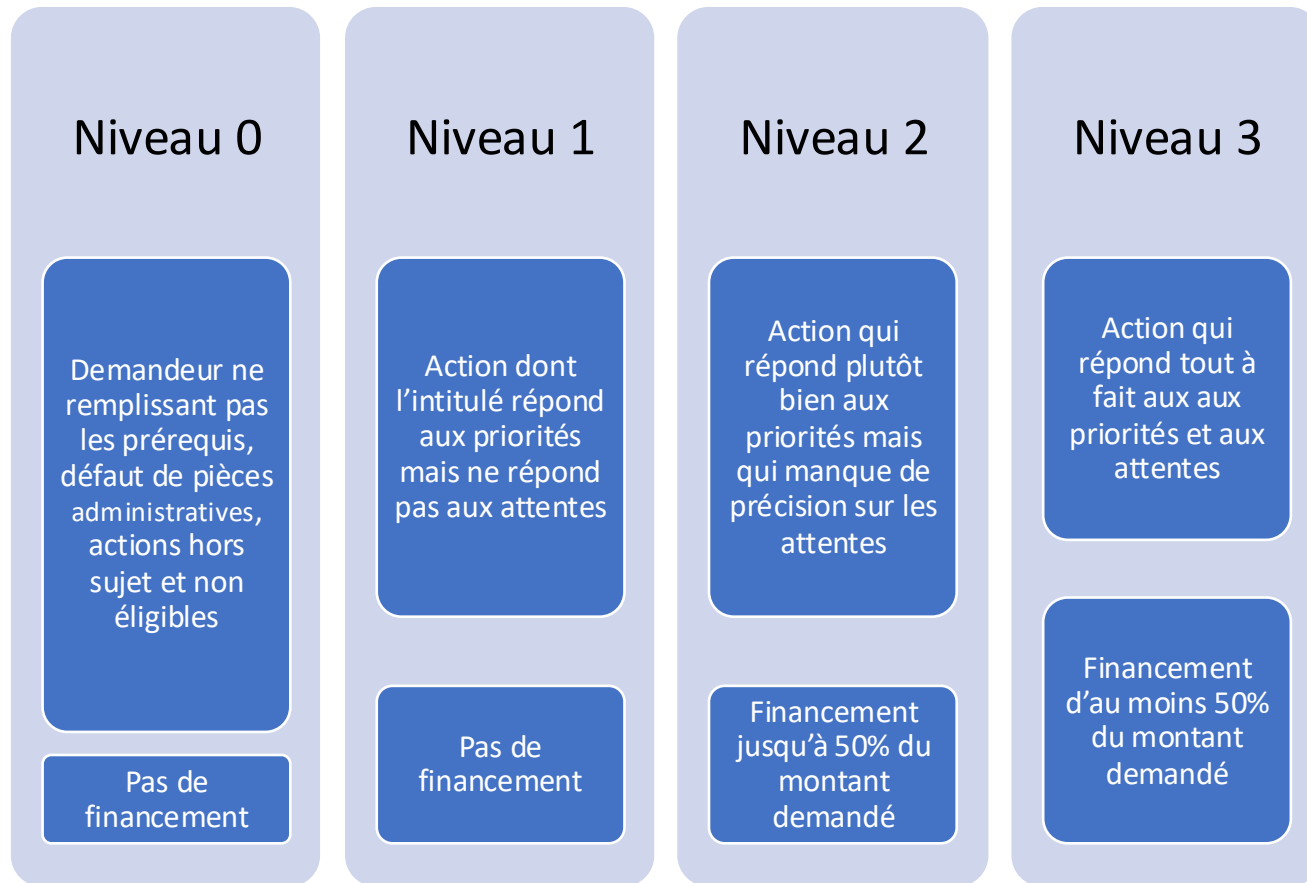
Déclaration à l'ANS

CHARTRE ETHIQUE

ORGANE DE DECISION

- Pas de quorum
- Minimum 3 personnes
- Membres du bureau du CR dont le Président du CR obligatoirement et différents de l'organe d'instruction
- Présence du CT avec voix consultative

Déclaration à l'ANS

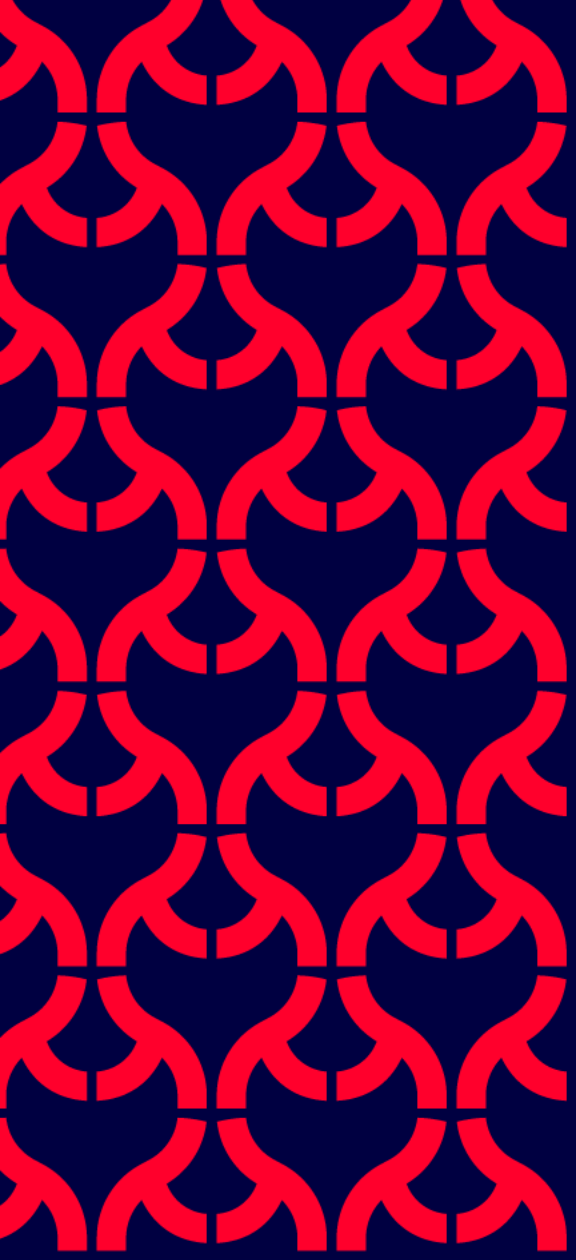


ATTENTION : Le montant de la subvention demandé ne peut pas excéder plus de 50% du budget global de l'action

le seuil minimal de subventionnement par structure (total des attributions par actions) est de **1500€** (1000€ pour les clubs dont le siège est situé en zone de revitalisation rurale)



Proposition des montants à l'ANS pour vérification et mise en paiement 27



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**



**LE COMPTE RENDU FINANCIER
PSF FFLDA 2025**

6

Compte-rendu financier

Toutes les structures qui ont bénéficié pour l'année 2025 d'une subvention dans le cadre du PSF FFLDA ont l'obligation de produire un compte-rendu qualitatif et financier des actions accompagnées financièrement par des fonds publics.

Ce compte-rendu est dématérialisé et à renseigner en ligne sur la plateforme lecompteasso, et ce **impérativement avant le 30 juin 2026.**

Que vous déposiez ou non une nouvelle demande pour l'exercice 2026, vous devez déposer obligatoirement sur la plateforme lecompteasso, avant le 30 juin 2026.



Le non-dépôt d'un compte-rendu financier; désormais, rend inéligible le dépôt d'une nouvelle demande

Les comptes-rendus financiers ne sont pas déposés sur le compt'asso et/ou erronés (budget prévisionnel identique au budget réalisé).



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



DES REFERENTS POUR VOUS ACCOMPAGNER

Référents régionaux

Manager territorial (CTR) de votre Région

DTN Adjoint, Patrick LEFORT

Téléphone : 06 18 50 20 01

p.lefort@asso.fflutte.org



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



CONCLUSION **7**
PSF FFLDA

EN CONCLUSION

- **EN ATTENTE DE LA NOTE DE SERVICE DE L'ANS**
 - **Déclenche la note de cadrage de la FFLDA que l'ANS doit valider,**
 - **Peu de changement notable entre 2025 et 2026,**
 - **Critères d'éligibilité renforcés par l'ANS: Compte rendus financier N-1 et N-2**
- **DELAI DE DÉPÔT & CALENDRIER 2026**
 - **Contraint et court,**
 - **Sensiblement sur la même période que 2025.**
- **ENVELOPPE FÉDÉRALE 2026**
 - **Un montant constant,**
 - **Une clé de répartition définie par la commission nationale pour chaque région,**